



Municipalité de Saint-Claude

295, route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 3 mars 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 3 mars 2025 en présence à la salle du conseil au 295, route de l'église, 2^e étage, Saint-Claude.

Sont présents

M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1

M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2

M. Yves Gagnon, conseiller district 3

M. Marco Scrosati, conseiller district 4

M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
LUNDI 3 MARS 2025

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Dépôt des états financiers et questions
- 5- Demande d'autorisation du domaine public règlement no 2009-278 – rue de la Laurentie
- 6- Période de questions
- 7- Incendie
 - a) Formation pour pompiers
 - b) Achat d'habit de combat et bottes
 - c) Achat d'équipements
 - d) Acceptation rapport de statistiques incendie 2024
- 8- Voirie
 - a) Acquisition, option achat - camion Western 2021
 - b) Engagement ouvrier des travaux publics
 - c) Renouvellement inscription des véhicules lourds
 - d) Fauchage de bord de route
- 9- Loisirs
 - a) Responsables terrain de balle
 - b) Subvention accordée programme Nouveau Horizons
- 10- Lac Boissonneault
 - a) Portait du lac Boissonneault de RAPPEL
 - b) Présentation à la population avec RAPPEL

- c) Ensemencement
- 11- Mandat rénovation et agrandissement, 565, rang 7 - plan
- 12- Opposition à la fermeture du service de radiologie aux services de Windsor
- 13- Mode électoral du préfet de la MRC
- 14- Dépôt bilan de la qualité de l’eau potable 2024
- 15- Suivi retard de taxes
- 16- Période de questions
- 17- Comptes
- 18- Correspondance
- 19- Divers

2025-03-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l’ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 6 POUR

2025-03-02 PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que les procès-verbaux du 3 février 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

DÉPÔT PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Un avis public a été préalablement été publié dans l’info municipal de février 2025 annonçant le dépôt des rapports financiers lors de cette séance 3 mars 2025.

Conformément à l’article 176.1 du Code municipal du Québec la directrice générale dépose le rapport financier comprenant le rapport de l’auditeur indépendant, la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

Un surplus pour l’année 2024 est de 326 749\$.

Madame **Karine Harrisson, CPA auditrice, M.Sc. | Responsable de dossiers principale, Certification** Raymond Chabot Grant Thornton, représentante de la firme, explique les états financiers 2024. Elle confirme l’audit des états financiers.

Aucune question concernant la santé financière et la situation de la municipalité liée aux états financiers.

Sommaire de la rémunération des élus reçue par la municipalité

	Rémunération \$	Allocation \$
Hervé Provencher	9 850	4 925
Marco Scrosati	3 283	1 642
Yves Gagnon	3 283	1 642
Étienne Hudon-Gagnon	3 283	1 642
Yvon Therrien	3 283	1 642
Lucie Coderre	3 283	1 642

Nicole Caron	3 283	1 642
Total	29 548	14 777

Ce sommaire sera déposé dans les documents sur le site internet de la municipalité.

2025-03-03 ACCORDANT UNE AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-278 – 49, RUE DE LA LAURENTIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a adopté le règlement numéro 2009-278 relatif à l’occupation de son domaine public ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d’autorisation de ce règlement, domaine public;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ETIENNE HUDON-GAGNON, APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE CARON ET RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Claude autorise l’occupation de son domaine public, à savoir le

Droit de passage à pied avec droit d’utilisation de la parcelle sud des lots 5 817 441, 5 817 427 du barrage, accès au Lac Boissonneault ou le sentier actuel (1,5 mètre de large)

Pour les requérants :

Matricule : 9251 06 1360, propriétaires Luc Gendron et Patricia Fredette, lot 5 817 331.

Qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à ce règlement.

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Une question concernant les droits relatif à l’occupation de son domaine public.

INCENDIE :

2025-03-03 FORMATION POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers sont disposés à suivre une formation en sécurité incendie pour approfondir les connaissances et maintenir un bon service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d’offrir ces formations aux pompiers intéressés et qui peuvent suivre le cours selon les critères de l’école Nationale de pompiers ou autres organismes reconnus.

Formations suivantes sont offertes :

- 2 personnes en formation pompier 1
- 1 personne en formation officier non urbain
- 4 personnes en formation désincarcération

- 9 personnes en formation spécifique flash pince agricole
- Autres formations (psycho traumatique, matières dangereuses)

DE défrayer la totalité des coûts reliés aux formations.

ADOPTION : 6 POUR

2025-03-04 ACHAT DE BOTTES ET D'HABIT DE COMBAT

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'acquérir des habits de combats, autres vêtements, afin d'outiller adéquatement les pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

D'acheter trois habits de combat et autres vêtements de protection et dix paires de bottes, au coût de +/- 12 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2025-03-05 ACHAT DEQUIPEMENT – LUMIERES DE SCENES

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'acquérir différents équipements afin d'améliorer le service incendies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Etienne Hudon-Gagnon et résolu d'acheter de nouvelles lumières de scènes au coût de +/- 2 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2025-03-06 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 TRANSMIS PAR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-CLAUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRÉVUES AU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François dispose du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie stipule que *« toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »*

CONSIDÉRANT QUE le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC du Val-Saint-François adopte le rapport qu'elle a produit et qu'il soit transmis à la MRC du Val-Saint-François :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Claude accepte le rapport annuel qui sera transmis à la MRC du Val-Saint-François en regard de la mise en œuvre des actions prévues au Schéma de la MRC du Val Saint-François pour l'année 2024.

ADOPTION : 6 POUR

VOIRIE :

2025-03-07 AVIS D'OPTION D'ACHAT POUR LE CAMION CRÉDITS-BAIL CONTRAT DE LOCATION AVEC RBC contrat no 201000055757

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal loue depuis 2020 un camion neuf Western 2021 et équipements avec option d'achat en aout 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir de l'option d'achat ;

CONSIDÉRANT QUE pour acheter l'équipement, la municipalité doit donner un préavis avant la date d'échéance du contrat de location convention avec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

D'aviser la compagnie de finance que la municipalité de Saint-Claude désire acheter le camion 2021 et équipements Camion Western à la fin du terme et à la condition du crédit-bail soit 1,00\$ (droit d'achat).

QUE la compagnie de finance RBC crédit-bail Inc. doit libérer une quittance pour permettre et remplacer les immatriculations actuelles et ainsi devenir propriétaire.

QUE Monsieur le Maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents requis pour procéder à l'achat.

ADOPTION : 6 POUR

2025-03-08 ENGAGEMENT PERMANENT POSTE OUVRIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il demeure opportun pour la municipalité, à titre de gestionnaire des voies publiques sous sa juridiction, d'engager un ouvrier des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Bourget a été engagé sur probation de six mois dans la résolution no 2024-09-05;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des services rendus par Monsieur Bourget dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu :

DE nommer de façon permanente Monsieur Claude Bourget au poste d'ouvrier des travaux publics.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2025-03-09 RENOUELEMENT D'INSCRIPTION DES VÉHICULES LOURDS

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux exigences gouvernementales, il est nécessaire d'effectuer des inscriptions annuelles des camions lourds du service de voirie et incendie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien et appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le conseil autorise la directrice générale, France Lavertu, à remplir les formulaires requis pour l'inscription des véhicules lourds au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'en payer les frais de 160\$ pour l'ensemble de la flotte des véhicules pour les années 2025.

ADOPTION: 6 POUR

2025-03-10 FAUCHAGE DE BORD DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité octroie un contrat de fauchage de bord de route pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'engager M. Marc Morin pour effectuer le fauchage des bordures de routes au coût de 2 350\$ plus taxes.

QUE la municipalité mandate et autorise le responsable de la voirie à convenir d'une date et des modalités pour l'exécution des travaux de fauchage.

QUE les travaux devront être réalisés entre le 1er juillet et le 31 juillet 2025.

ADOPTION: 6 POUR

LOISIRS

Le conseiller Yvon Therrien déclare son conflit d'intérêts potentiel et se retire de la discussion du prochain point.

2023-03-11 ENGAGEMENT RESPONSABLE DU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QU'Antoine Therrien ainsi que Jacob Roy sont toujours intéressés à poursuivre l'entretien du terrain de balle pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de reconnaître l'expérience des travailleurs dans les conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'engager

RESPONSABLES

Nom	Taux horaire
Antoine Therrien	17,75\$
Jacob Roy, remplaçant	16,60\$

Tâches	Tarif
La préparation du terrain et journalier de voirie	Salaire horaire établi
L'entretien régulier pour les parties balle	32\$ fixe par soir
L'entretien pour les tournois	45\$ fixe par jour

QUE M. Antoine Therrien devra référer au remplaçant (substitut) du terrain de balle dans le cas d'une impossibilité de sa part.

- QUE** le responsable doit voir à;
- L'entretien général du terrain et de la préparation du terrain avant le début des activités avec l'équipe de voirie.
 - Le traçage des lignes, balai des abris avant la première partie de chaque soir de balle
 - Il doit allumer et éteindre les lumières en temps opportun.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSTENTION

**2025-03-12 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE NOUVEAUX HORIZONS –
AUTORISATION PROJET SURFACE PICKLEBALL- AMEUBLEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir différentes activités pour la population et ainsi favoriser le développement d'appartenance, rendre le milieu actif, vivant, familial et favoriser le maintien d'une population active ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir différentes activités à la population et en particulier les aînés et ainsi favoriser le développement d'appartenance, rendre le milieu actif, vivant, familial et favoriser le maintien d'une population active ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons offre un soutien financier pour la réalisation de projets exerçant une influence positive sur la vie des aînés dans leur collectivité et les besoins sociaux grandissants de ceux-ci et que la demande résolution no 2024-08-06 est acceptée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'intervenant en loisirs et en communication de la municipalité de Saint-Claude, François Séguin, soit autorisé pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer et à remplir les

documents requis pour le projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTION : 6 POUR

LAC BOISSONNEAULT

DEPOT DU PORTRAIT DU LAC BOISSONNEAULT REALISE PAR RAPPEL

La compagnie RAPPEL Inc. a été mandaté en 2024 afin de réaliser un portrait du Lac Boissonneault, résolution no 2024-03-26.

Le document (portrait du lac Boissonneault 2024 réalisé par RAPPEL Inc., experts-conseils en environnement et en gestion de l'eau) est déposé à ce conseil.

PRESENTATION A LA POPULATION DU PORTRAIT DU LAC BOISSONNEAULT PAR RAPPEL

L'équipe du RAPPEL Inc. présentera le portrait du lac Boissonneault réalisé à la population le 8 mai prochain à 18h30 aux Centre aux Quatre Vents.

2025-03-13 ENSEMENCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le lac Boissonneault est désigné et propice à l'ensemencement de dorés;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

QUE le conseil municipal réserve la somme de 750\$ afin de contribuer l'ensemencement de jeunes dorés. L'éclosion est conditionnée par la température et est habituellement autour du 20-25 mai. La quantité minimum est de 10 000.

QUE le conseil municipal réserve la somme de 3 000\$ l'achat de dorés 3 à 4 po. pour 2025. Le prix est toujours de 3\$/unité.

Que la STATION PISCICOLE TROIS-LACS s'occupe des demandes de permis au ministère.

ADOPTION: 6 POUR

2025-03-14 ENGAGEMENT ARCHITECTE, BRUNO PELOQUIN, PLAN DE PRESTIGE – RENOVATION ET AGRANDISSEMENT, 565, RANG 7

CONSIDÉRANT QU'UN projet de rénovation et d'agrandissement de l'immeuble 565, rang 7, bibliothèque, est à évaluer afin d'offrir de nouveaux services;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de réaliser des plans pour des rénovations et d'agrandissement au bâtiment existant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de mandater Plan de prestige pour la réalisation de plan (offre en date du 27 février 2025) pour un coût de +/- 6 300\$.

ADOPTION : 6 POUR

2025-03-15 RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE AFIN DE CONSERVER LE SERVICE DE RADIOLOGIE DU CENTRE MULTISERVICE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude ait pris connaissance d'une lettre dénonçant la possible fermeture du service de radiographie médicale à Windsor;

CONSIDÉRANT QUE ce service est important pour la population du Val-Saint-François et des environs;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du service de radiographie médicale aurait un impact significatif sur la vie de nos citoyens (impact sur l'économie, impact sur la planète, impact sur la qualité des soins);

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Claude insiste auprès du conseil d'administration du CIUSSS-Estrie CHUS afin qu'il procède au renouvellement de l'appareil de radiologie au Centre multiservices de santé et des services sociaux de Windsor pour le bien-être des patients du territoire du Val Saint-François afin d'éviter une détérioration des services rendus auprès de la clientèle actuelle et future.

ADOPTION: 6 POUR

2025-03-16 MODE ELECTORAL DU PREFET DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande visant l'élection à la préfecture de la MRC au suffrage universel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé cette opportunité ainsi que sa pertinence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a évalué les avantages et les inconvénients de chacun des modes de scrutin;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Claude informe la MRC du Val-Saint-François **qu'il n'est pas favorable** à l'élection du préfet au suffrage universel, notamment pour les raisons suivantes;

- Le fardeau financier supplémentaire sur les quotes-parts des municipalités
- La perte de connaissances au niveau des réalités, enjeux locaux et régionaux, ainsi que le dynamisme, ce qu'un préfet élu au sein des autres maires détient;
- L'irréversibilité de la décision (une MRC ayant voulu revenir au mode d'élection d'origine a vu sa demande rejetée)

ADOPTION: 6 POUR

DÉPÔT BILAN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2024

Le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024, préparé par la compagnie Aquatech société de gestion de l'eau Inc.

SAISIE- TAXES IMPAYÉES

Tous les contribuables en retard de paiement ont payé les taxes 2024 ou ont pris des ententes de paiement.

Aucun dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Différentes questions le programme nouveaux Horizons, fauchage de bord de route, ensemencement ainsi qu’une demande de créer une liste de distribution courriel afin d’informer les citoyens.

2025-03-17 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont bien vu et lu les listes complètes des comptes et des paies et qu’ils approuvent ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d’écriture d’achat 202500132 au 202500248 un montant total de 154 674,37\$.

QUE les paies du mois de février 2025 pour un total 28 832,79\$.

ADOPTION: 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de février 2025.

Divers

Aucun point

CERTIFICAT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j’ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20h36.

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice-générale et greffière-trésorière